La cantine

Le service de restauration est géré par la commune. Il est assuré par les agents en poste ATSEM. Durant le temps de la pause méridienne.

Les repas sont fournis par le traiteur Cecillon situé sur la commune de Vinay.

Accès à la réservation

Pour l'inscription de votre enfant, pour Montagne ou Saint-Bonnet de Chavagne, merci de contacter le secrétariat de la Mairie de Saint-Bonnet de Chavagne, par tél (04-76-38-50-68) ou par mail : mairie@saint-bonnet-de-chavagne.fr

Inscription à la cantine

Lors de votre inscription en mairie vous recevrez des codes d'identifications.

L'inscription est permanente ou occasionnelle. Elle est effectuée par le biais du portail BL-Enfance.

Accéder à son compte: cliquez ici

Il sera possible à chaque famille d'effectuer des réservations et des annulations par le biais de leur Portail Famille.

Délais maximums pour réserver et déclarer une absence par le biais de leur Portail Famille :

RESTAURANT SCOLAIRE

Jour souhaitÉ	Jour max pour réserver/annuler	Heure max pour réserver/annuler
Lundi	Lundi (J-7)	avant 23h59
Mardi	Mardi (J-7)	avant 23h59
Jeudi	Jeudi (J-7)	avant 23h59
Vendredi	Vendredi (J-7)	avant 23h59

En cas de force majeur, il est possible de prendre contact directement la mairie de Saint-bonnet-de-Chavagne au 04 76 38 50 68. »

Alimentation et menu(s)

Les communes du RPI ont fait le choix d'avoir recours à un traiteur.

Cecillon traiteur

Consultez les menus

Tarif(s)

Le tarif du repas est de 3,95€ pour l'année scolaire 2025/2026.

L'inscription est permanente ou occasionnelle. Elle est effectuée par le biais du portail BL-Enfance.

Contact: cantine

Contactez les ervices de la mairie au 04.76.38.50.68

mairie@saint-bonnet-de-chavagne.fr

07.86.60.27.35 (garderie et cantine)

La garderie

La garderie permet d'accueillir les élèves du RPI à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.

Inscription à la garderie

Lors de votre inscription en mairie vous recevrez des codes d'identifications.

L'inscription est permanente ou occasionnelle. Elle est effectuée par le biais du portail BL-Enfance.

Accéder à son compte: cliquez ici

« Il sera possible à chaque famille d'effectuer des réservations et des annulations par le biais de leur Portail Famille.

Délais maximums pour réserver et déclarer une absence par le biais de leur Portail Famille :

GARDERIE

Jour souhaitÉ	Jour max pour réserver/annuler	Heure max pour réserver/annuler
Lundi	Vendredi (J-3)	avant 7h30
Mardi	Lundi (J-1)	avant 7h30
Jeudi	Mardi (J-2)	avant 7h30
Vendredi	Jeudi (J-1)	avant 7h30

En cas de force majeur, il est possible de prendre contact directement la mairie de Saint-bonnet-de-Chavagne au 04 76 38 50 68. »

Garderie: tarif(s)

Garderie matin ou soir: 45,50€ / période scolaire.

Garderie occasionnelle: 3,50€ / pour le matin ou le soir. Dès lors que 13 unités seront utilisées pour le matin ou le soir, un forfait de 45.50 € sera facturé sur une période.

Garderie matin et soir: Un forfait de 66.50 € sera facturé par période lors d'une utilisation matin et soir avec un minimum de 9 unités le matin et 10 unités le soir.

Contact: garderie

Durant les heures d'ouverture.

07.86.60.27.35 (garderie et cantine)

Le portail citoyen : pour réserver, puis payer vos factures

Une intro qui va bien

Accès au portail citoyen

Explication de l'accès au portail citoyen / autres applications - outils, selon les communes

pour l'activation du compte

pour les usages pratiques depuis l'outil : réservation ; annulation ; paiement des factures

Se connecter au portail citoyen

Cantine : les délais pour réserver / annuler

Pour des questions d'organisation, notamment liées à la préparation des repas, les familles ont un délai maximum pour faire leur demande de réservation et d'annulation de réservation de repas à la cantine.

RESTAURANT SCOLAIRE

Jour souhaitÉ	Jour max pour réserver/annuler	Heure max pour réserver/annuler
Lundi	Lundi (J-7)	avant 23h59
Mardi	Mardi (J-7)	avant 23h59
Jeudi	Jeudi (J-7)	avant 23h59
Vendredi	Vendredi (J-7)	avant 23h59

Garderie : les délais pour réserver / annuler

Pour des questions d'organisation, les familles ont un délai maximum pour faire leur demande de réservation et d'annulation de réservation de présence en garderie.

« Il sera possible à chaque famille d'effectuer des réservations et des annulations par le biais de leur Portail Famille.

Délais maximums pour réserver et déclarer une absence par le biais de leur Portail Famille :

GARDERIE

Jour souhaitÉ	Jour max pour réserver/annuler	Heure max pour réserver/annuler
Lundi	Vendredi (J-3)	avant 7h30
Mardi	Lundi (J-1)	avant 7h30

31/10/2025 14:08 5/6

Jeudi	Mardi (J-2)	avant 7h30

Vendredi Jeudi (J-1) avant 7h30

En cas de force majeur, il est possible de prendre contact directement la mairie de Saint-bonnet-de-Chavagne au 04 76 38 50 68. »

31/10/2025 14:08 G/6